

Du douze avril deux mil onze, convocation adressée individuellement à chacun de ses membres pour la séance de ce conseil qui aura lieu à la mairie le vingt et un avril deux mil onze.

Le Maire,

**COMMUNE DE COURTENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze le vingt et un avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Courtenay légalement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Marcel Tournier, Maire. Michel FLAMAND a été nommé secrétaire de séance. Jean-Claude Romatier a donné pouvoir à Marcel Tournier, Gilles Moreau à Serge Siriod et Christophe Bernard à André Chapit. Hélène Bascol et Jean-Michel Arène étaient absents.

**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

En vue de le finaliser et de l'adapter au projet de PLU, le Maire précise qu'il y a lieu de confier au DAEC une mission, laquelle comporte des prestations d'étude, une mise à jour du zonage et une cartographie des eaux usées. Ce document inclura également une étude particulière (notice et carte) du volet eaux pluviales. Le Conseil accepte la proposition du bureau d'études pour un coût estimatif de 3100 € HT, autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.

**REMBOURSEMENT DE SINISTRE**

Le Conseil accepte le règlement de l'assureur Groupama d'un montant de 1997.05 € suite au sinistre intervenu sur un bâtiment communal.

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Suite à la consultation qui a été lancée, le Conseil retient la SARL GERISK pour l'établissement de ce document, d'un coût de 3349,00 HT, incluant le DICRIM. Il autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant.

**CARRIERE DE LA ROCHE**

Un dossier de demande de modification des conditions de remise en état du site est parvenu en mairie. Le Maire précise que ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la DREAL en date du 18 mars 2011. La partie non réaménagée (5ha) environ constitue dans l'immédiat une plate forme pour les installations techniques et de stockage, mais à terme sera remise en état. Ce dossier notifie donc une fin de travaux pour certaines parcelles de la carrière de «La Roche » et s'inscrit dans le projet de réaménagement final du site, tel que prévu dans l'arrêté préfectoral du 25 mai 2010. Le Conseil émet un avis favorable pour ce dossier.

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI**

Suite à la demande de la SARL Taxis les Balmes Dauphinoises, le Maire indique que la commission départementale des taxis et voitures de petite remise a émis un avis favorable à la délivrance d'une autorisation de stationnement. Conformément aux textes en vigueur l'emplacement prévu sur la commune sera matérialisé. Un arrêté sera pris en ce sens. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la délivrance de cette autorisation.

**COMPETENCE COMMUNAUTAIRE**

Le Maire rappelle au Conseil la décision de la Communauté de Communes de mettre en place un Relais Services Publics (RSP) dans ses locaux. Il souligne que ces relais sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les organismes publics. Des conventions bilatérales devront ainsi être signées entre la CCPC et l'ensemble des structures susceptibles d'intégrer ce « bouquet de services ». Une convention cadre signée avec l'Etat définira enfin les conditions de gestion, d'animation et de financement du RSP ainsi créé.

Il convient toutefois au préalable de modifier les statuts de la Communauté de Communes pour intégrer la compétence spécifique « Relais Services Publics ».

Cette modification permettrait par ailleurs de revoir la rédaction de la compétence musique à l'école en supprimant « à travers le syndicat mixte EMI », puisque ce syndicat a vocation à disparaître.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des statuts de la CCPC, comportant la nouvelle compétence « organisation et gestion du Relais Services Publics »,
- Approuve la nouvelle rédaction de la compétence musique à l'école par la suppression de la phrase « à travers le syndicat mixte EMI »
- Charge le Maire de toute démarche nécessaire.

### **ASSAINISSEMENT A POLEYRIEU**

Dans le cadre des travaux engagés sur le hameau, il y a lieu de procéder in fine à un essai d'étanchéité par inspection vidéo sur le réseau réalisé. De ce fait, une consultation auprès de plusieurs entreprises est nécessaire. Le Conseil charge le Maire de cette procédure et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

### **EAUX PLUVIALES A BONNET VIEUX**

Le Maire précise que le projet de réalisation du bassin d'infiltration nécessaire à collecter les eaux pluviales doit faire l'objet d'une consultation. Le Conseil autorise le Maire :

- à lancer cette procédure par marché à procédure adaptée
- à procéder à la publicité nécessaire auprès des Affiches de Grenoble et du Dauphiné
- à signer tous documents nécessaires à ce dossier
- à signer le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la mise en concurrence et après avis de la Commission d'appel d'offres.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire rappelle qu'à la suite du départ en congé maladie d'un agent, un dispositif de fonctionnement provisoire avait été mis en place. Celui-ci renouvelé de date en date montre ses limites. Après cette période transitoire, un bilan a été établi, une réunion avec les agents concernés a permis de faire le point et de le valider en commun. De ce fait :

- Mme Stéphanie Attavay, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe sera employée sur la base de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011
- Mme Laëtitia Hanni, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe sera employée sur la base de 30/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

### **JVS MAIRISTEM**

Le Conseil accepte le devis de renouvellement du contrat pour un coût annuel de 3339,00 € HT par an, sur une période de 3 années. Ce passage en service Horizon Villages On-Line inclut une prestation de 40 logiciels. Le Conseil autorise le Maire à signer le bon de commande.

### **INDEMNITES DES ELUS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il lui appartient de fixer les indemnités de fonction versées au Maire ainsi qu'aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget. De nouveaux critères sont à considérer du fait de l'augmentation de population. De ce fait, après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, et à effet du 01/04/2011 de fixer le montant de l'indemnité du Maire soit pour les communes entre 1000 et 3499 habitants :

- 32 % de l'indice brut 1015 pour un taux maximal de 43 %

Des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, conformément à l'arrêté municipal portant délégation de fonctions aux adjoints : soit pour les communes entre 1000 et 3499 habitants :

- 12 % de l'indice brut 1015 pour un taux maximal de 16,50 %

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2010**

Le Conseil Municipal adopte à 12 voix pour :

- le compte administratif 2010 du Budget Général,
- le compte administratif 2010 du Budget Eau/Assainissement,
- le compte administratif 2010 du budget CCAS

présentés par Michel Flamand.

Il approuve de même les comptes de gestion du comptable de la commune par 13 voix pour.

### **BUDGET GENERAL**

Section Fonctionnement	Dépenses	544 948.79 €
	Recettes	773 744.85 €
	Excédent de clôture 2010	228 796.06 €
Section Investissement	Dépenses	133 052.63 €
	Recettes	235 534.71 €
	Excédent 2010	102 482.08 €
Résultat Global de Clôture		331 278.14 €

### **EAU/ASSAINISSEMENT**

Section exploitation	Dépenses	148 016.69 €
	Recettes	244 787.11 €
	Excédent 2010	96 770.42 €
Section Investissement	Dépenses	249 751.53 €
	Recettes	292 497.28 €
	Excédent 2010	42 745.75 €
Résultat Global de Clôture		139 516.17 €

### **CCAS**

Section Fonctionnement	Dépenses	6 974.80 €
	Recettes	13 510.45 €
Excédent global de Clôture		6 535.65 €

Le Maire s'est retiré pendant le vote.

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

Les comptes administratifs qui viennent d'être votés font apparaître :

Budget général :            excédent de fonctionnement: .....228 796.06 €  
   excédent d'investissement : .....102 482.08 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de.....428 000.00 €  
- en recettes pour un montant de.....327 000.00 €

Eau/Assainissement :    excédent d'exploitation : .....96 770.42 €  
   excédent d'investissement : .....42 745.75 €

La section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser

- en dépenses pour un montant de.....675 000.00 €  
- en recettes pour un montant de.....659 000.00 €

CCAS :                            excédent : .....6 535.65 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'affecter ces résultats :

Budget Général :            au compte 002 résultat fonctionnement reporté :.....228 796.06 €  
Eau/Assainissement :    au compte 002 résultat d'exploitation reporté : .....96 770.42 €  
CCAS :                            au compte 002 résultat fonctionnement reporté : ..... 6 535.65 €

## **TAUX D'IMPOSITION 2011**

Sur proposition de la Commission, le Conseil décide de modifier certains taux communaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 7,60 %
- Taxe du foncier bâti : 19,00 %
- Taxe du foncier non bâti inchangé : 51,92 %

## **BUDGETS PRIMITIFS 2011**

Michel Flamand au nom de la Commission des Finances présente les budgets primitifs 2011

Après délibération, les trois budgets sont votés à l'unanimité.

Ils s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

<b>Budget général</b>	
Section de fonctionnement	920 000 €
Section d'investissement	811 000 €
<b>Eau/Assainissement</b>	
Section d'exploitation	245 000 €
Section d'investissement	768 000 €
<b>CCAS</b>	
Section de fonctionnement	14 200 €

Le Maire remercie la Commission des finances pour le travail réalisé, pour la qualité et la clarté de ses exposés.

## **SUBVENTIONS 2011**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2011 :

<i>Assoc Club des Jeunes de Courtenay</i>	150
<i>Club de la Forêt (3ème Age)</i>	150
<i>Gym Club de Courtenay</i>	150
<i>Théâtre du Superflu</i>	150
<i>Association Fontanille</i>	150
<i>SLC38</i>	150
<i>Club Entente et Amitié</i>	150
<i>Cent papiers et 101 livres</i>	150
<i>Sou des Ecoles de Courtenay</i>	1000
<i>Centre Social Odette Brachet Morestel</i>	2294
<i>MJC de Montalieu</i>	500
<i>Resto du Coeur</i>	50
<i>ADMR Morestel</i>	1000
<i>Association ISA Creys-Mépieu</i>	50
<i>Comité d'Animation Hôpital de Morestel</i>	80
<i>Association Nature Nord Isère Lo Parvi</i>	50
<i>FRAPNA</i>	50
<i>Prévention Routière Isère</i>	50
<i>Fédération des œuvres laïques UFOVAL 38</i>	120
<i>FSE Lycée Camille Corot Morestel (15 élèves)</i>	96
<i>FSE LEP l'Oiselet (3 élèves)</i>	24
<i>FSE Lycée Gambetta (2 élèves)</i>	16
<i>FSE Collège Les Pierres Plantes Montalieu (39 élèves)</i>	312
<i>FSE Collège F Ravier Morestel (20 élèves)</i>	160
<i>FSE LPO Elie Cartan La Tour du Pin (1 élève)</i>	8
<i>FSE Collège le Grand Champ Pont de Cheruy (1 élève)</i>	8
<i>FSE collège Champ Fleuri Allende Bourgoin-Jallieu (1 élève)</i>	8

